Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_010-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE CINQ MARS

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL-2024-010

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 24* *Votants : 27*

Secrétaire de Séance : Thierry PIALLEPORT

OBJET : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FOINDATION 30 MILLIONS D'AMIS – CAMPAGNE 2024 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie		X		ROZE Benjamin
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
BREGILLE Jean-Luc		X		DERVIEUX Benjamin
LUTARD Sandrine	X			
BARLAND François	X			
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
BERNARD Frédéric	X			
PIGEAT Stéphane	X			
LALANNE Nicole		X		LAGARRIGUE Henri
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_010-DE

DELIBERATION n° DEL-2024-010 : CONVENTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS AVEC LA FOINDATION 30 MILLIONS D'AMIS – CAMPAGNE 2024 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Irma DEL POZO

La commune fait face, depuis quelques années, à une prolifération des chats errants qui peuvent occasionner des nuisances avérées.

L'article L.211-27 du Code Rural et de la Pêche Maritime permet au Maire de maîtriser la population de chats errants non identifiés et d'organiser des campagnes de stérilisation.

Ces campagnes de stérilisation, efficaces à long terme, sont onéreuses, notamment en raison des frais vétérinaires engendrés. Les associations nationales de protection animale, conscientes de cette problématique et volontaires pour aider les communes qui s'engagent dans une démarche de régulation, peuvent accompagner financièrement les collectivités. C'est notamment le cas de la fondation 30 millions d'amis.

Dans ce contexte, la commune a proposé à la Fondation 30 Millions d'Amis de réaliser en 2024 une campagne pour un nombre de chats errants porté à 50, afin de maîtriser la population féline par le contrôle de leur reproduction.

La convention avec 30 Millions d'Amis précise les conditions et modalités de la campagne de stérilisation, les droits et obligations de chacune des parties et les modalités de financement.

Dans le cadre de cette convention, la commune s'engage à verser 50% de la somme engagée pour l'opération de stérilisation, soit une participation estimative de 2 250 € (moyenne de 90 € par stérilisation, soit coût global estimé à 4 500 € pour 50 chats).

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment son article L.221-27,

Considérant la nécessité de gérer la prolifération de chats errants, par la mise en œuvre de campagnes de captures et stérilisation,

Considérant le projet de convention de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages, entre la commune de Parempuyre et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Après avoir entendu l'exposé des motifs d'Irma Del Pozo,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le
ID : 033-213303126-20240305-DEL_2024_010-DE

Décide d'approuver la convention de stérilisation et d'identification des chats errants entre la commune et la Fondation 30 Millions d'Amis,

Décide d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention pour l'année 2024 et l'année suivante, dès lors que les conditions restent inchangées, et tout document y afférent.
Adopte à **l'unanimité (27 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 05 mars 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre